BUREAU SYNDICAL
DU 27 JANVIER 2022

PROCÈS VERBAL

Le vingt-sept janvier deux mille vingt-deux, les élu.e.s du Bureau syndical de l'Établissement Public Territorial du Bassin Seine Grands Lacs, convoqué.e.s par le Président le quatorze janvier deux mille vingt-deux, se sont réuni.e.s à 16h15.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris
En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS:
Patrick OLLIER,

En téléconférence:
Sylvain BERRIOS
Valérie MONTANDON,

Au titre du Conseil de Paris :

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :
En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS:
Denis LARGHERO,

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :
En téléconférence
Bélaïde BEDREDDINE

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :
En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS:
Chantal DURAND

Au titre de Troyes Champagne Métropole
En téléconférence :
Jean-Michel VIART

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux:
En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS
Régis SARAZIN

Avait donné pouvoir de voter en son nom :
Frédéric MOLOSSI à Patrick OLLIER

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance à 16h20.

Il fait état des pouvoirs qui ont été donnés à des élu.e.s présent.e.s par des élu.e.s absent.e.s. Il aborde l'ordre du jour de la séance qui a été adressé à chaque élu.e, accompagné des présentations et projets de délibérations ainsi que de leurs pièces jointes, dans le délai de 8 jours conformément aux dispositions du règlement intérieur du Syndicat mixte.

Le Président OLLIER met aux voix le Procès-verbal du Bureau syndical du 30 novembre 2021

Le Bureau syndical approuve le procès-verbal à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2022-01/BS

CESSION D'UNE PORTION DE PARCELLE À LA COMMUNE DE MONTIGNY-EN-MORVAN

Dans le cadre du suivi de ses emprises, l'EPTB Seine Grands Lacs a identifié de nombreux secteurs où les limites étaient incertaines et mal connues.
C'est le cas au sein du périmètre du camping de la commune de Montigny-en-Morvan, lieu-dit Bonin, où des travaux importants d'aménagement viennent d'être réalisés.
Fort de ce constat, d'un commun accord, il a été décidé de reborner l'emprise exacte du camping et de régulariser la situation en cédant à la commune le terrain nécessaire (voir plan). La surface concernée s'élèverait à 2 338 m^2.
L'intégralité des frais, dont les travaux de division de parcelle, sera partagée entre la commune de Montigny-en-Morvan et l'EPTB Seine Grands Lacs.
Le prix de vente est fixé à 500 € pour la globalité et est supérieur à l'estimation des domaines, qui proposait un prix de 304 euros en date du 16 décembre 2021.

Le Bureau syndical approuve à l'unanimité le principe de la vente d'un terrain de 2 338 m² à la commune de Montigny-en-Morvan pour la somme de 500 euros, à la commune de Montigny-en-Morvan et qui sera pris sur la parcelle cadastrée A n°229, confirme que les frais de géomètre liés à cette vente seront partagés à 50/50 entre la commune et l'EPTB et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la mise en vente de cette parcelle.

DÉLIBÉRATION N° 2022-02/BS

LAC RÉSERVOIR MARNE : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION POUR LA CONSERVATION ET LE MAINTIEN DES VILLAGES DISPARUS

L'Association pour la conservation et le maintien du souvenir des villages disparus a pour objet de perpétuer le souvenir des trois villages disparus lors de la mise en eau du lac du Der dans les années 1970.
Dans le cadre d'une étroite collaboration avec cette association, Seine Grands Lacs a participé à la restauration de l'église de Champaubert, seul vestige conservé de ce village et propriété de l'EPTB.
Ce monument sauvegardé constitue un symbole fort dans le paysage du réservoir. Depuis son classement en établissement recevant du public (ERP), il accueille des manifestations culturelles et parfois des célébrations commémoratives.

Compte tenu des missions de l'Association, l'EPTB Seine Grands Lacs la soutient depuis de nombreuses années en lui attribuant une subvention annuelle de 150 €.
Par un courrier en date du 17 décembre 2021, le Président de l'Association Monsieur Christian Collot, demande le renouvellement de cette subvention pour l'année 2022.

Le Bureau syndical approuve à l'attribution par l'EPTB Seine Grands Lacs, pour l'année 2022, d'une subvention de 150 € à l'Association pour la conservation et le maintien du souvenir des villages disparus du lac du Der et dit que la dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement du Syndicat.

POINT SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE LA BASSÉE

À la demande du **Président OLLIER**, **Frédéric DARSAUT**, Directeur adjoint du projet de La Bassée, présente l'avancement des travaux de la Bassée et les projections pour les années à venir.

Il rappelle que l'année 2021 a été consacrée aux travaux préparatoires. Son exposé va porter sur les travaux programmés dès le 1er trimestre 2022, puis sur les grandes étapes prévues pour les 3 autres trimestres 2022 et les années suivantes. Il proposera également un point sur la contractualisation des travaux de construction relatifs principalement à la station de pompage et à l'endiguement du bassin, ainsi qu'un point sur la maitrise foncière, élément clé de la réussite du projet. Il précise que toutes les opérations prévues en 2021 ont été réalisées avec succès. À ce stade, le projet de La Bassée n'enregistre donc aucun retard.

Frédéric DARSAUT explique qu'il a d'abord fallu lutter contre la renouée du Japon, plante invasive originaire d'Asie. Il est impératif de l'éradiquer pour protéger les futures digues et éviter sa dissémination sur l'ensemble du chantier. Trois techniques ont été utilisées : le criblage –concassage, technique mécanique, un bâchage le long de la route départementale, et la pose d'un grillage auto-étouffant pour la plante, cette technique innovante permettant une éradication quasi-totale. La renouée a été remplacée par la plantation de diverses essences afin d'éviter son redéploiement sur les sites nettoyés.

Le Président OLLIER demande si ces techniques d'éradication fonctionnent vraiment.

Frédéric DARSAUT confirme en précisant que la renouée est un problème auquel sont confrontés tous les grands chantiers hexagonaux. La recherche de solutions innovantes est constante et sur le chantier de La Bassée, le grillage auto-étouffant donne déjà de très bons résultats.

Jean-Yves MARIN remarque que la renouée du Japon envahit tous les territoires humides et demande si les végétaux choisis pour la remplacer peuvent réellement la concurrencer.

Frédéric DARSAUT confirme et précise qu'il s'agit d'espèces endémiques du site, des groseilliers, des saules (…) qui ont vocation à durer. Ils sont choisis pour leur résistance et leur adaptation au contexte local de zone humide. Leur plantation est en outre protégée des rongeurs par des étuis en carton. Il ajoute que les coupes d'arbres sont importantes car c'est sur ces surfaces dégagées que seront réalisés les espaces endigués à partir de cette année. Il s'agit de travaux forestiers classiques,

de déboisements avec des dessouchages complets. La totalité du bois est récupérée et valorisée sur place ou dans l'industrie du meuble par exemple.

Par ailleurs, les équipes de l'EPTB réalisent une mise en culture de plants d'espèces endémiques du site, afin de favoriser leur développement sur les espaces replantés. Leurs récoltes se font la plupart du temps à la main, et parfois de façon mécanique. Ces plans seront utilisés dans le cadre des mesures ERC (évitement-réduction-compensation) et sur les sites de valorisation écologique.

Grâce à ce travail, l'EPTB a obtenu le label « Végétal local », délivré par l'Office français de la biodiversité et qui garantit l'origine locale d'un végétal sauvage. Le chantier de La Bassée est à ce jour le plus grand chantier français à avoir obtenu ce label.

Autre point d'importance, le déplacement d'une frayère. **Frédéric DARSAUT** explique qu'il convient de construire un quai de déchargement pour les matériaux de construction qui vont être livrés par péniche. Or ce quai est situé sur une frayère, que les équipes ont déplacée en doublant sa nouvelle surface. La reconstitution de la frayère s'est opérée sur un terrain fertile au développement et à la reproduction des poissons locaux, poissons majoritairement « nobles ». Les travaux viennent de s'achever et ceux du quai provisoire vont pouvoir commencer.

Valéry MOLET rappelle que sur les 115 millions d'euros prévus pour l'aménagement hydraulique du site de La Bassée, 10%, soit plus de 10 millions sont consacrés au maintien, à la préservation et la restauration de la biodiversité. L'EPTB remet ainsi en état des zones lourdement abimées par les gravières.

Frédéric DARSAUT confirme que le site souffre d'une anthropisation très marquée et que le chantier de l'EPTB constitue le plus gros chantier hexagonal en termes de travaux dédiés à la biodiversité.

Il rappelle également que les marchés de La Bassée exigeaient qu'a minima 50% des matériaux constitutifs des digues soient livrés par voie fluviale. Or, le marché attribué à l'entreprise Vinci présente en la matière, un objectif de 76%. D'où la nécessité de doubler la surface de quais et digues initialement prévus, pour obtenir une rotation suffisante.

Valéry MOLET insiste sur le fait que l'arrivée des matériaux par voie fluviale était un impératif catégorique fixé par les élu.e.s pour pouvoir accepter le projet. L'objectif de 76% est très satisfaisant et constitue une hauteur inégalée dans le domaine. Très peu de chantiers sont en capacité de revendiquer une telle performance.

Frédéric DARSAUT présente ensuite les grandes étapes des travaux programmés en 2022.

L'installation de la base-vie de l'entreprise Vinci chargée de la construction des digues, interviendra à partir du mois de mars. En avril seront livrés par voie fluviale les premiers matériaux, et les travaux de la station de pompage, attribués à l'entreprise SPIE-Batignolles débuteront dès l'été.

Les travaux paysagers et de nature écologiques se dérouleront en parallèle. La livraison effective de l'aménagement hydraulique est prévue au printemps 2004 pour un résultat opérationnel au moment des JO.

Le Président OLLIER demande si, conformément aux engagements pris, l'EPTB est certain de tenir la date de livraison.

Frédéric DARSAUT répond qu'à ce jour, le déroulement du chantier n'enregistre aucun retard et que les travaux préparatoires avec Vinci ont même été anticipés de 3 mois.

Valéry MOLET rappelle que l'enjeu majeur était de finaliser les marchés publics dans le temps imparti. Il s'avère que les entreprises ont répondu dans les délais, en présentant des offres sans dépassement de coûts ni de délais, ce qui est exceptionnel dans la période. Tout sera fait pour que l'aménagement soit livré pour les JO de 2024.

Frédéric DARSAUT ajoute que ce chantier, comme tous les chantiers, rencontrera sans doute des aléas, mais qu'il appartient aux équipes de l'EPTB de les gérer pour répondre aux trois impératifs qu'elles se sont fixés : garantie de la qualité, respect du calendrier, respect des coûts.

Le Président OLLIER cite en exemple le centre aquatique olympique réalisé par la Métropole du Grand Paris, pour lequel le permis de construire a été signé un mois et demi avant la date prévue, ce qui a permis de débuter les travaux de façon anticipée et de prévoir une livraison elle aussi anticipée.

Jean-Michel VIART remarque que les crues interviennent souvent en hiver et demande quelles seraient les conséquences d'une crue en janvier 2024, si le casier n'était pas prêt. Pourrait-elle mettre en danger la Ville de Paris et en péril la tenue des JO ?

Valéry MOLET répond que le risque d'inondation existe en toute saison et qu'on a subi des inondations au mois de juillet 2021. Par ailleurs, le premier casier, seul, ne sera pas en mesure d'empêcher une inondation en cas de crue majeure. Il rappelle que c'est le premier d'un aménagement hydraulique qui compte 9 casiers. C'est une réalisation symbolique et politique, un premier pas essentiel qui permettra de montrer, en cas de crue, que l'État, Seine Grands Lacs et la Métropole du Grand Paris avaient anticipé les travaux nécessaires à la protection de la zone dense. À ce stade, le projet peut contribuer à éviter un risque majeur, mais pas à éviter le risque, même s'il permettra de faire baisser la ligne d'eau à Paris de 8 à 10 cms, ce qui est tout-de-même considérable.

Il ajoute que ce casier sera mis en eau avant les JO, afin de tester son fonctionnement.

Le président OLLIER précise que l'ensemble des casiers permettra une baisse de la ligne d'eau de 35 à 40 cms, ce qui représente 50% de plus que ce que les 4 lacs-réservoirs historiques ensemble sont capables de faire.

Jean-Yves MARIN souhaite connaître la date prévue pour le test de mise en eau. **Valéry MOLET** annonce une date entre fin 2023 et début 2024. En tout état de cause, l'exercice se tiendra au moins 6 mois avent les JO.

Belaïde BEDREDDINE insiste sur l'importance d'associer Seine Grands Lacs aux COPIL « Baignade en Seine » pilotés par la Préfecture et la Ville de Paris. En effet, outre la prévention des inondations, la mission de soutien d'étiage des lacs-réservoirs est indispensable à la tenue des épreuves de natation en Seine, prévue dans le cadre des JO. M. BEDREDDINE aimerait également visiter le site de La Bassée.

Le Président OLLIER déclare que son chef de Cabinet organisera une visite pour les élu.e.s qui le souhaitent.

Frédéric DARSAUT propose un dernier point relatif à la maitrise foncière.

Pour l'espace endigué, l'EPTB dispose à ce jour de 66% d'accords amiables, ce qui représente les 2/3 des propriétaires concernés. C'est satisfaisant et important pour asseoir une acceptation locale du projet. Pour le tiers restant, l'EPTB a entamé des procédures d'expulsion, l'entière propriété des emprises des digues étant indispensable au bon développement du projet.

Pour ce qui est de la maitrise foncière des sites de valorisation écologique, on atteint près de 90% d'accords amiables. Les procédures de finalisation notariales relatives aux 10% restants seront engagées en septembre 2022. L'EPTB détiendra ainsi la propriété de l'ensemble des emprises.

Frédéric DARSAUT rappelle que le bassin pilote permettra de stocker 10millions de m3 et que la station de pompage fonctionnera à raison de 42 m^3/seconde. La totalité des bassins permettra quant à elle de stocker 55millions de m3. Compte tenu de la configuration hydraulique du site, ces 55 millions de m^3, auront un effet équivalent à un stockage de 400 millions de m^3. L'aménagement complet de La Bassée produira à lui seul 50% de diminution de la lame d'eau, les 50% restants étant supportés par les 4 lacs historiques.

Valéry Molet précise que l'EPTB sera propriétaire de 25% des parcelles accueillant le premier casier. Les 75% de propriétés privées relèveront d'une servitude gérée par un protocole d'indemnisation opposable lors de chaque inondation.

Frédéric DARSAUT explique que, d'après les simulations hydrauliques, le site devrait fonctionner en moyenne une fois tous les six ans. Quand il ne sera pas en eau, les propriétaires et usagers du site (qui compte plusieurs dizaines d'hectares) en auront un usage plein et entier, comme avant la réalisation des travaux. Cela constitue un élément très important pour l'acceptation sociale du projet.

Durant les travaux de construction des digues, le site ne pourra être ouvert qu'entre le vendredi midi et le lundi matin. Mais une fois le casier finalisé, chacun pourra reprendre son activité de loisir, chasse, pêche…

Le Président OLLIER demande où en sont les procédures d'expropriations.

Valéry MOLET répond qu'il n'y a pas de problème majeur. Une famille était récalcitrante mais l'EPTB a accepté de lui acheter la totalité de ses parcelles, car elle ne souhaitait pas les morceler.

Le Président OLLIER demande comment, lors des mises en eau, les poissons seront maintenus dans leurs étangs.

Frédéric DARSAUT déclare qu'afin d'éviter des transferts de poissons, ces étangs seront entourés de barrières grillagées de la hauteur du remplissage du casier. Ces barrières seront végétalisées afin de ne pas altérer le paysage.

Le Président OLLIER remercie l'intervenant pour la qualité de sa présentation.

La séance est close à 17h.

Le Président

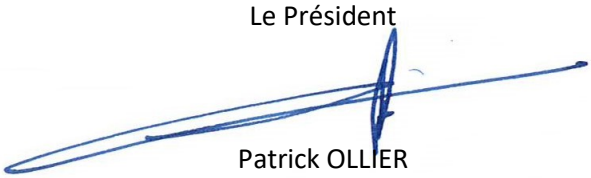

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris